

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15/01/2019	26/02/2019	2019-007700

1. Intitulé du projet

SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE HAUT-MAUCO (40280)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE HAUT-MAUCO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GILBERT LANNE MAIRE

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 0 1 2 2 4 0 0 0 1

Forme juridique

COLLECTIVITE LOCALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21-f)	Projet soumis à examen au cas par cas. Nomenclature IOTA : 3.2.3.0 ==> Déclaration car < 30 000 m² Le projet ne prévoit pas de défrichement de parcelle boisée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- 2 zones tampons pluviales (étalement en amont des zones bâties), pour une surface totale de 19 560 m², établies par limitation du débit des fossés existants et débordement en zones naturelles boisées amont.

Aucun travaux de démolition ; limitation du débit pluvial pour satisfaire les capacités d'évacuation aval, par réduction localisée de la section hydraulique des fossés et ralentissement des débits de pointe.

- 1 fossé pluvial afin d'assurer la continuité des écoulements pluviaux du bourg vers le milieu récepteur aval

Aucun défrichement n'est nécessaire au projet, les parcelles boisées pour les zones tampons restent en l'état actuel ; la parcelle agricole recevant en bordure le fossé pluvial, reste exploitée (maisculture).

4.2 Objectifs du projet

Limitation des débits de pointe pluviaux générés par les parcelles agricoles en aval immédiat des parcelles concernées et en amont immédiat des zones bâties communales, par étalement en zones boisées (parcelles C95 : 11 800 m² et B47 : 7 760 m²)

Rétablissement de la continuité hydraulique en aval du bourg par création d'un fossé pluvial en bordure de la parcelle AA95.

Projet établi par le schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle communale, dont le déroulé a permis une prise en compte du contexte pluvial communal, des désordres existants, de l'urbanisation future, pour proposer un scénario d'aménagement adapté ainsi que des règles de compensation de l'imperméabilisation future.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les parcelles concernées ne font pas l'objet d'un défrichement.

Il s'agit de rétablir la concordance des capacités d'évacuation pluviales entre l'amont et l'aval des zones bâties.

La limitation des débits sera réalisée par diminution de la section hydraulique des fossés concernés (orifice, ajutage...) et ainsi diminution du temps de concentration et donc diminution des débits de pointe en aval immédiat des zones agricoles concernées ;

La continuité hydraulique en aval de la route RD 404, nécessite la création d'un fossé en bordure de la parcelle AA95 jusqu'à l'exutoire pluvial du secteur Bigarre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien annuel du réseau pluvial communal

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
2 zones tampons pluviales pour une surface totale de 19 560 m ²	C95 : 11 800 m ² B47 : 7 760 m ²
1 fossé pluvial pour une surface de 2000 m ²	AA95 : 2 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Habitats parcelle : AA95 - 82.1 cultures intense de maïsiculture (100%) Habitats parcelle : B47 - 41.5 Chenaies acidophile (90 %) ; 31.86 Landes à fougères (5%) ; 83.324 développement spontané de robinier (5%) 82.1 cultures intense de maïsiculture Habitats parcelle : C95 - 41.5 Chenaies acidophile (95 %) ; 31.86 Landes à fougères (5%) Voir photos ci-jointes Absence de zone humide sur les 3 parcelles concernées et aucun défrichement prévu
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Fossé parcelle AA95 : consommation de 2 000 m ² actuellement exploités en maïs culture Pour les bassins tampon (parcelle B 47 et C95), le projet ne prévoit pas de défrichement et ne remet pas en cause l'exploitation actuelle (sylviculture)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Fossé parcelle AA95 : 2 000 m² actuellement exploités en maïs culture acquis par la commune Pour les bassins tampon (parcelle B 47 et C95), étalement pluvial temporaire ne remettant pas en cause l'exploitation sylvicole actuelle

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Absence d'effets négatifs sur la santé humaine

Absence d'habitat et d'espèce d'intérêt sur les parcelles concernées (notamment absence de zone humide)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- du contexte pluvial communal,
 - de l'absence d'incidence sur les habitats, la faune et la flore remarquable en place,
 - des incidences limitées concernant les activités humaines et économiques (- 2000 m² de culture de maïs et maintien de l'exploitation sylvicole),
 - des mesures prévues pour éviter réduire et compenser le projet,
- ==>Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Cartes du Diagnostic écologique élaboré dans le cadre de la révision générale du PLU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Haut-Mauco

le, 7 janvier 2019

Signature

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. MAUCO'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE HAUT-MAUCO' at the top and 'LANDES' at the bottom, with a central emblem.

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2018

Edité, le 19/02/2019

Par : ADACL

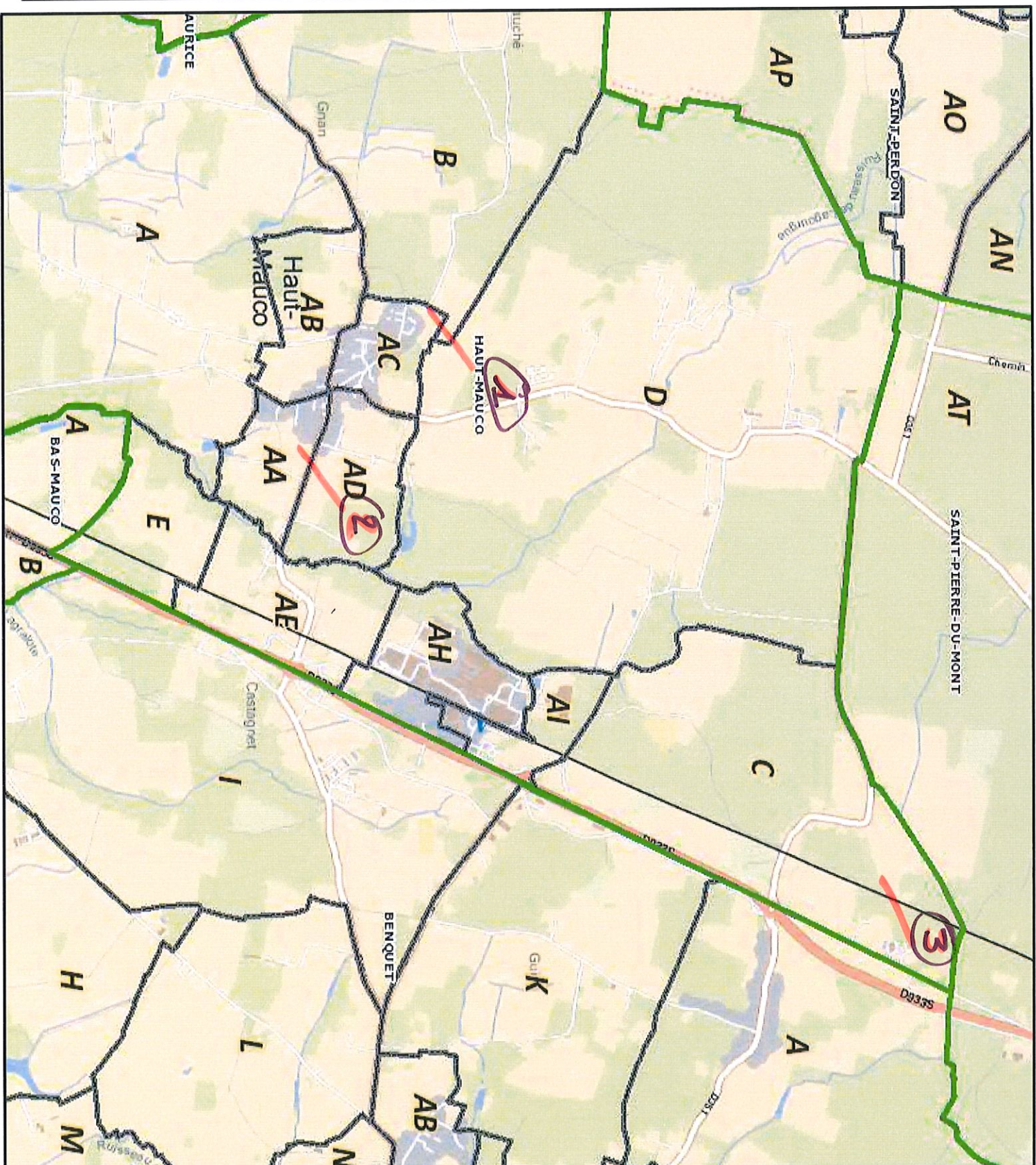
Echelle : 1:25 000

IGECOM40

légende

Commune

Sections cadastrales



Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2018

Edité, le 19/02/2019

Par : ADACL

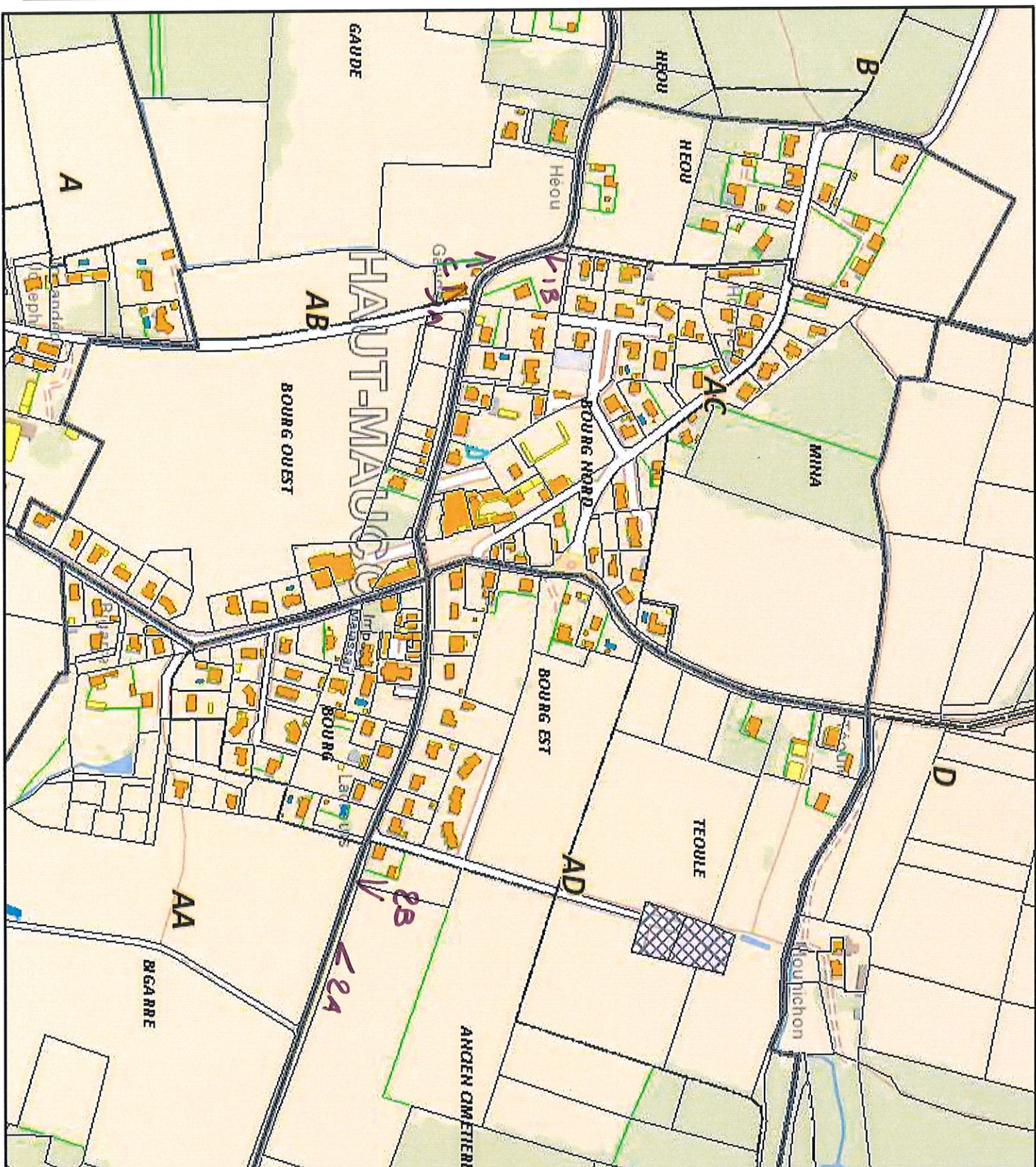
Echelle : 1:5 000

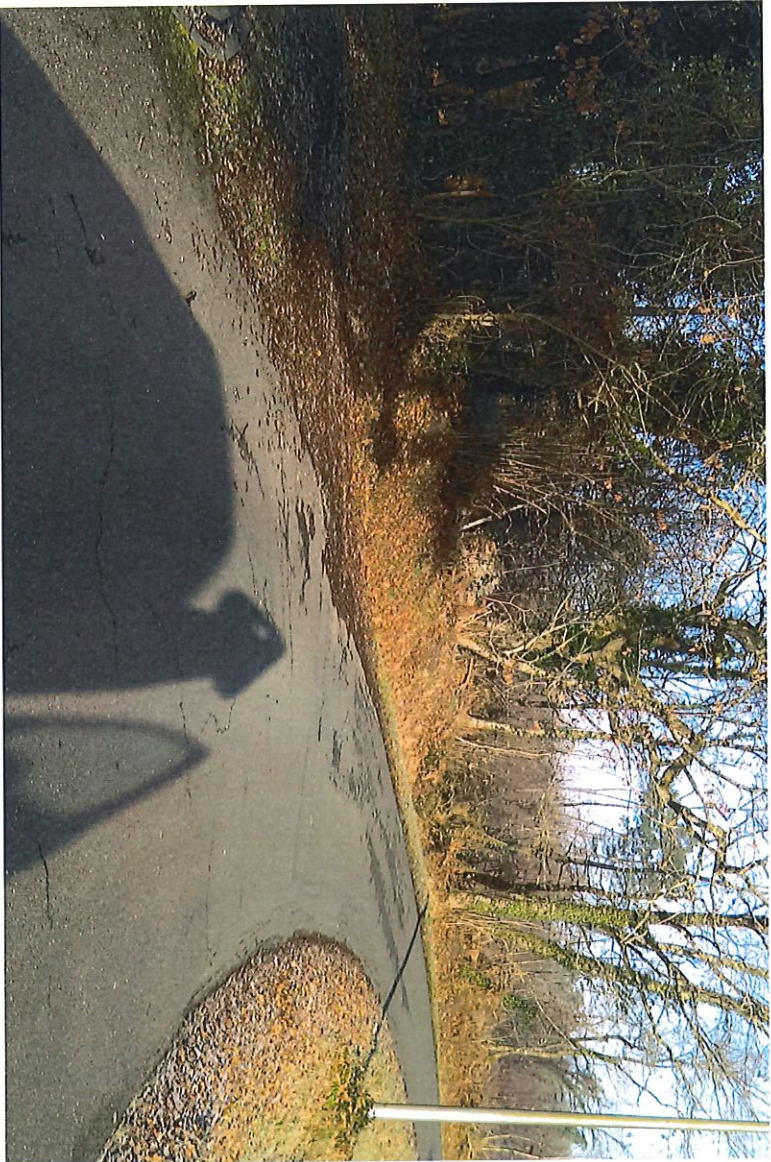
IGECOM40

1/12

Agende

- Commune
- Sections cadastrales
- Lieu-Dit
- Cours d'eau
- Voies privées du plan cadastral
- Détails surfaciques
- Cimetière
- Etang, lac, piscine
- Limites ne formant pas parcelle
- Pont, aqueduc
- Piscine, bassin
- Tunnel
- nom de lieu-dit
- <toutes les autres valeurs>
- Parcelles
- Bâtiments
- Bâti dur
- Bâti léger
- Subdivision fiscale





JA



1/3



11C



2A



23

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2018

Edité, le 19/02/2019

Par : ADACL

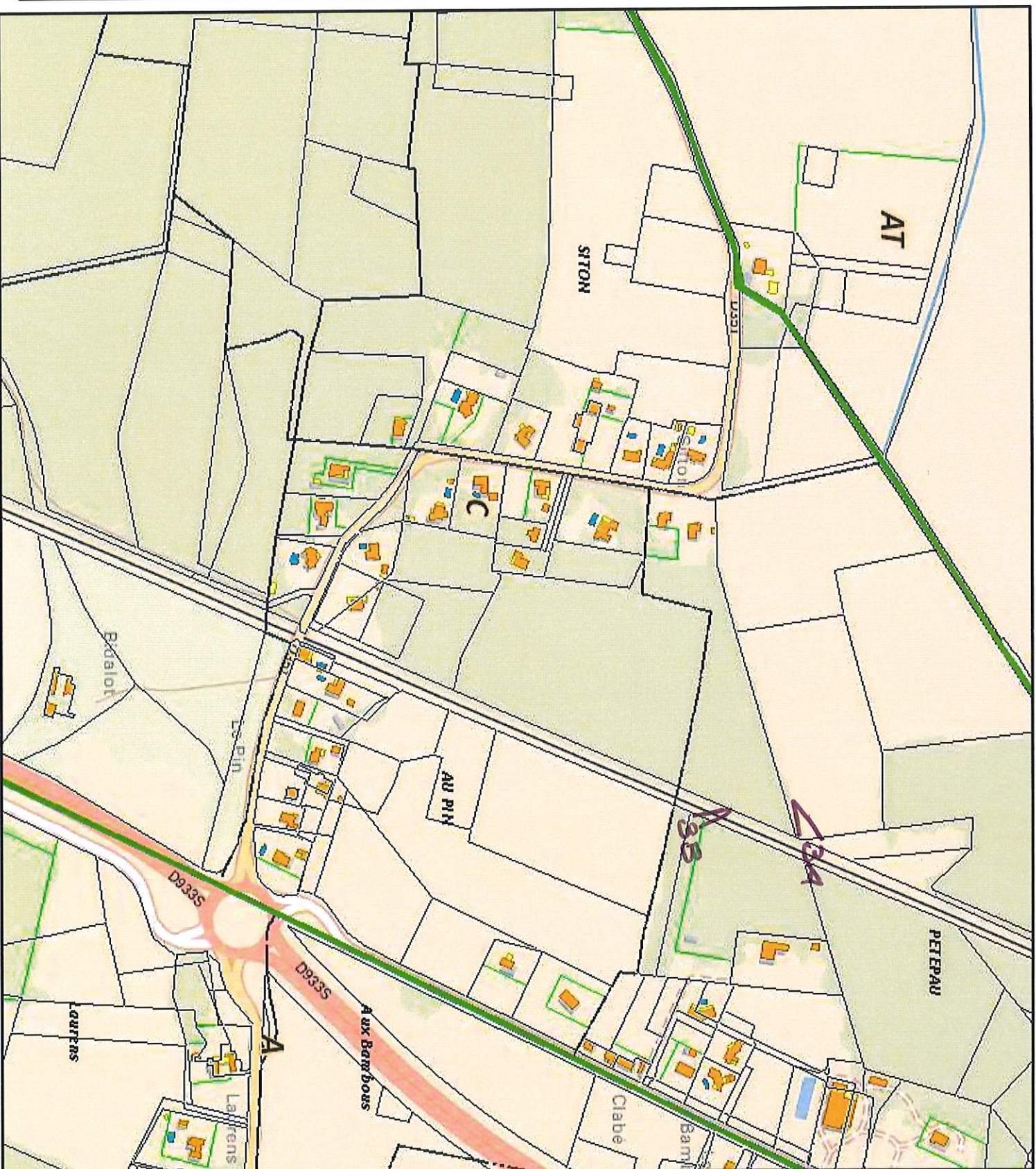
Echelle : 1:5 000

IGECOM40

3

légende

- Commune
- Sections cadastrales
- Lieu-Dit
- Cours d'eau
- Voies privées du plan cadastral
- Détails surfaciques
 - Cimetière
 - Etang, lac, piscine
 - Limites ne formant pas parcelle
 - Pont, aqueduc
 - Piscine, bassin
 - Tunnel
- nom de lieu-dit**
<toutes les autres valeurs>
 - Parcelles
- bâtiments**
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Subdivision fiscale





34



3B

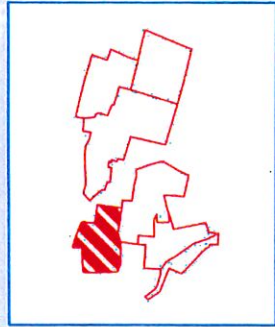
Secteur 3
fosse entre
champs de pins
5 bois





Section 3

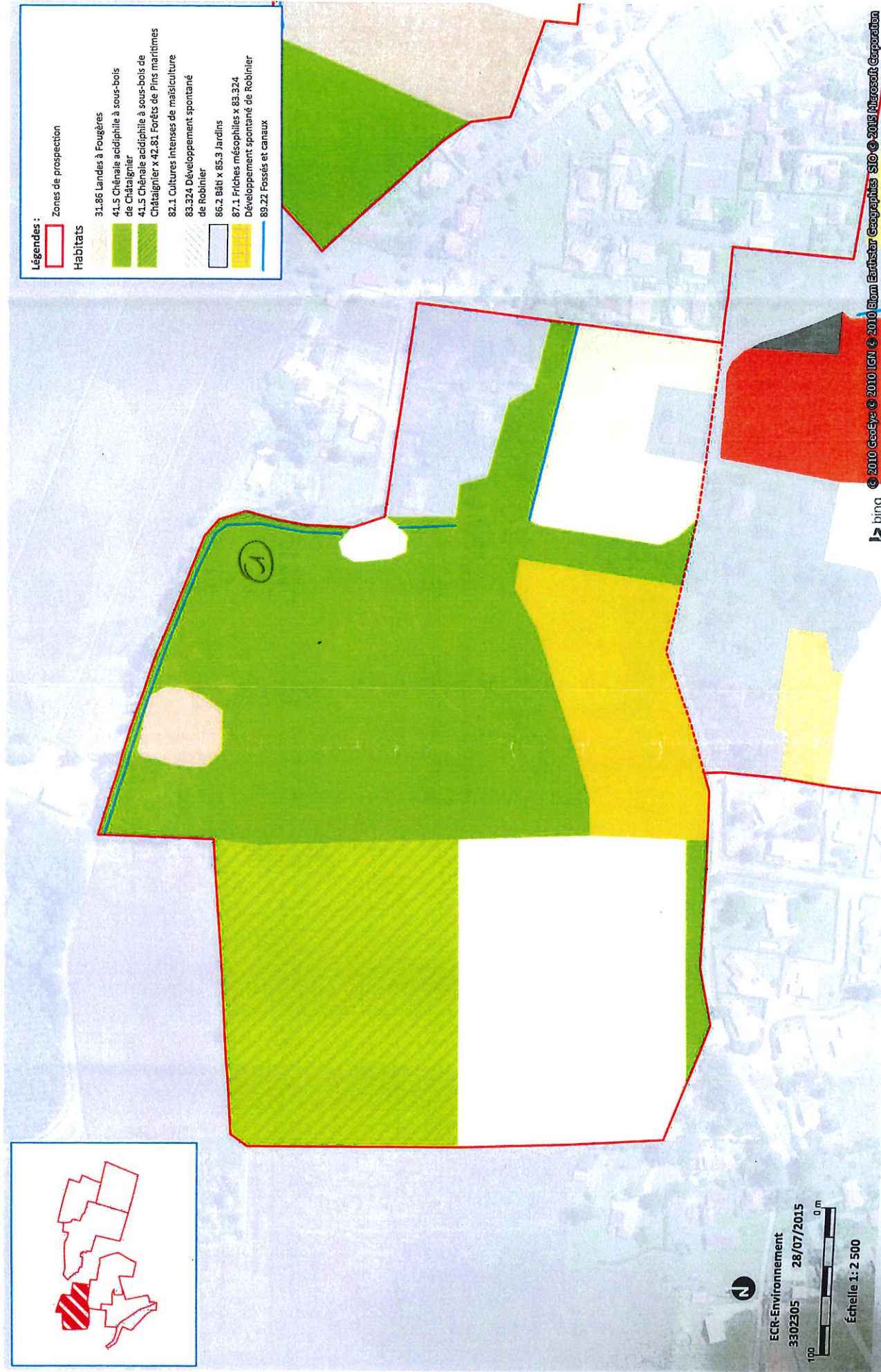




ECR-Environnement
3302305 28/07/2015



Échelle 1:2 500



Légendes :

Zones de prospection

Habitats

- 31.86 Landes à Fougères
- 41.5 Chênaie acidiphile à sous-bois de Châtaignier
- 41.5 Chênaie acidiphile à sous-bois de Châtaignier x 42.81 Forêts de Pins maritimes
- 82.1 Cultures intenses de maïs/culture de Robinier
- 83.324 Développement spontané de Robinier
- 86.2 Bât x 85.3 Jardins
- 87.1 Friches mésophiles x 83.324
- Développement spontané de Robinier
- 89.22 Fossés et canaux



© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Esri © 2010 Microsoft Corporation

Cartographie 6 : Cartographie des habitats naturels, Section C, Haut-Mauco, 40.

SECTEUR 2



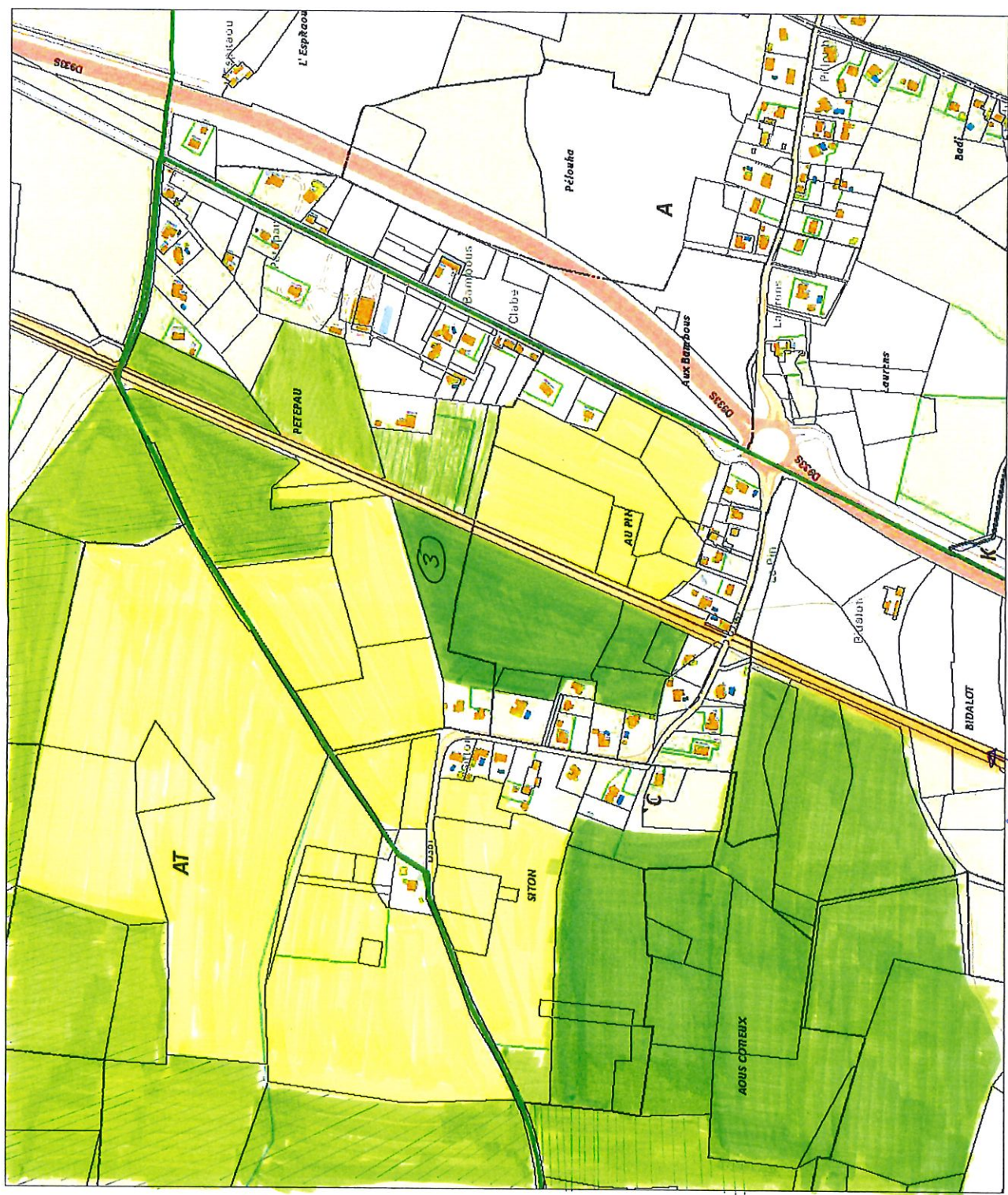
Cartographie 10 : Cartographie des habitats naturels, Section E, Haut-Mauco, 40.

Culture intense
 Agriculture

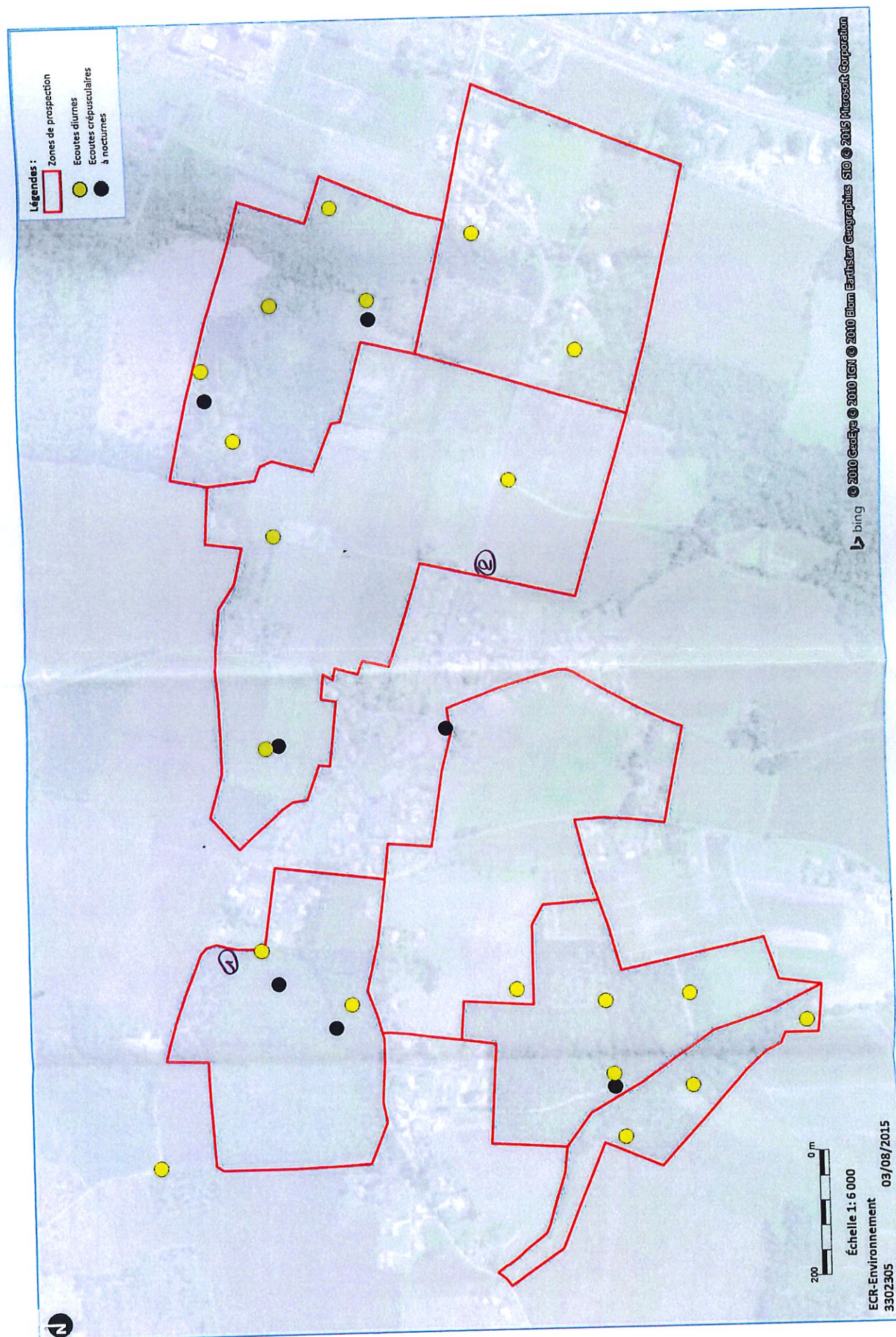
Chêne acicé
 à sous bois de châtaigniers

Forêt de pins
 maritimes

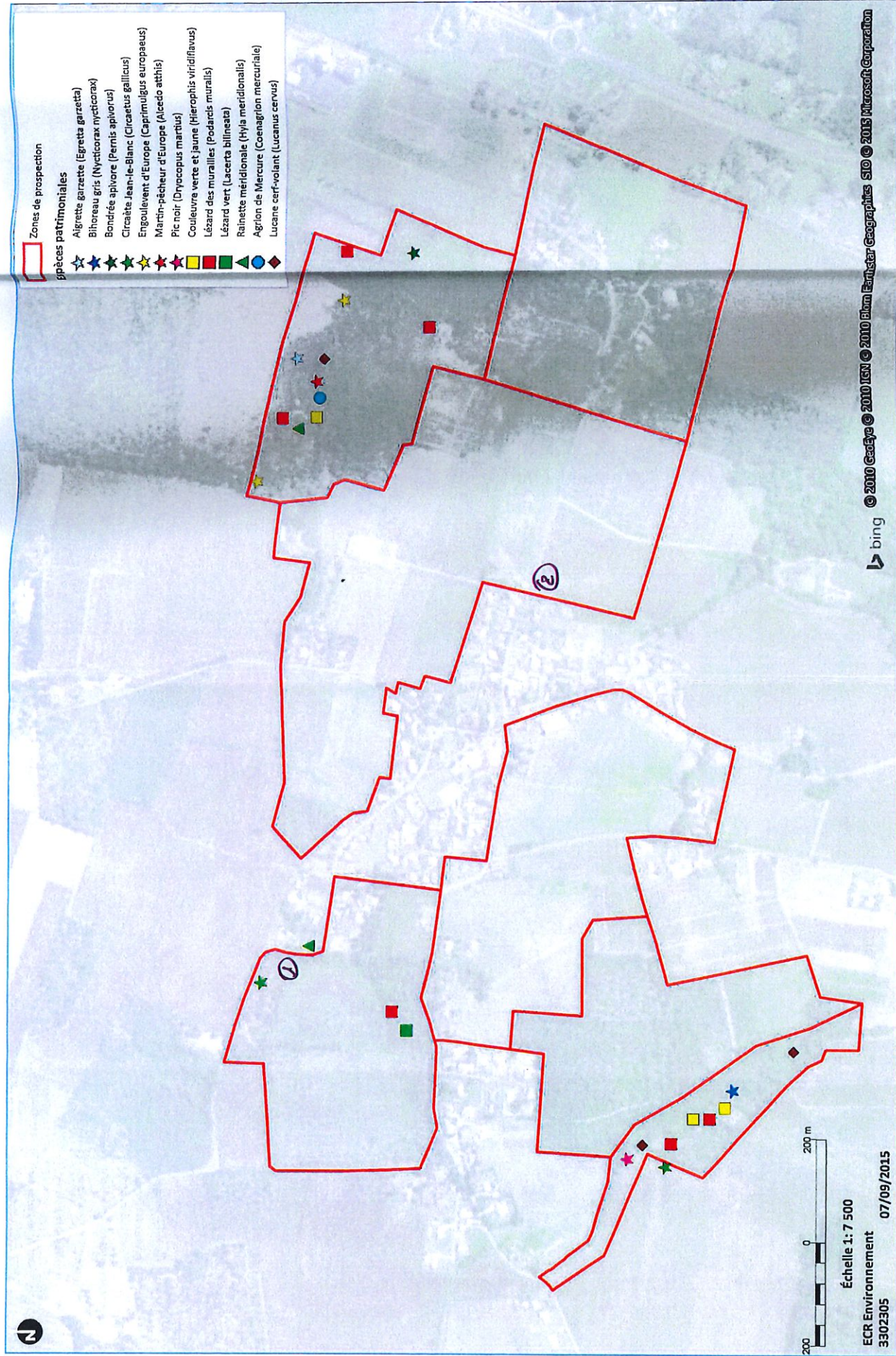
Végétation
 désaffectée



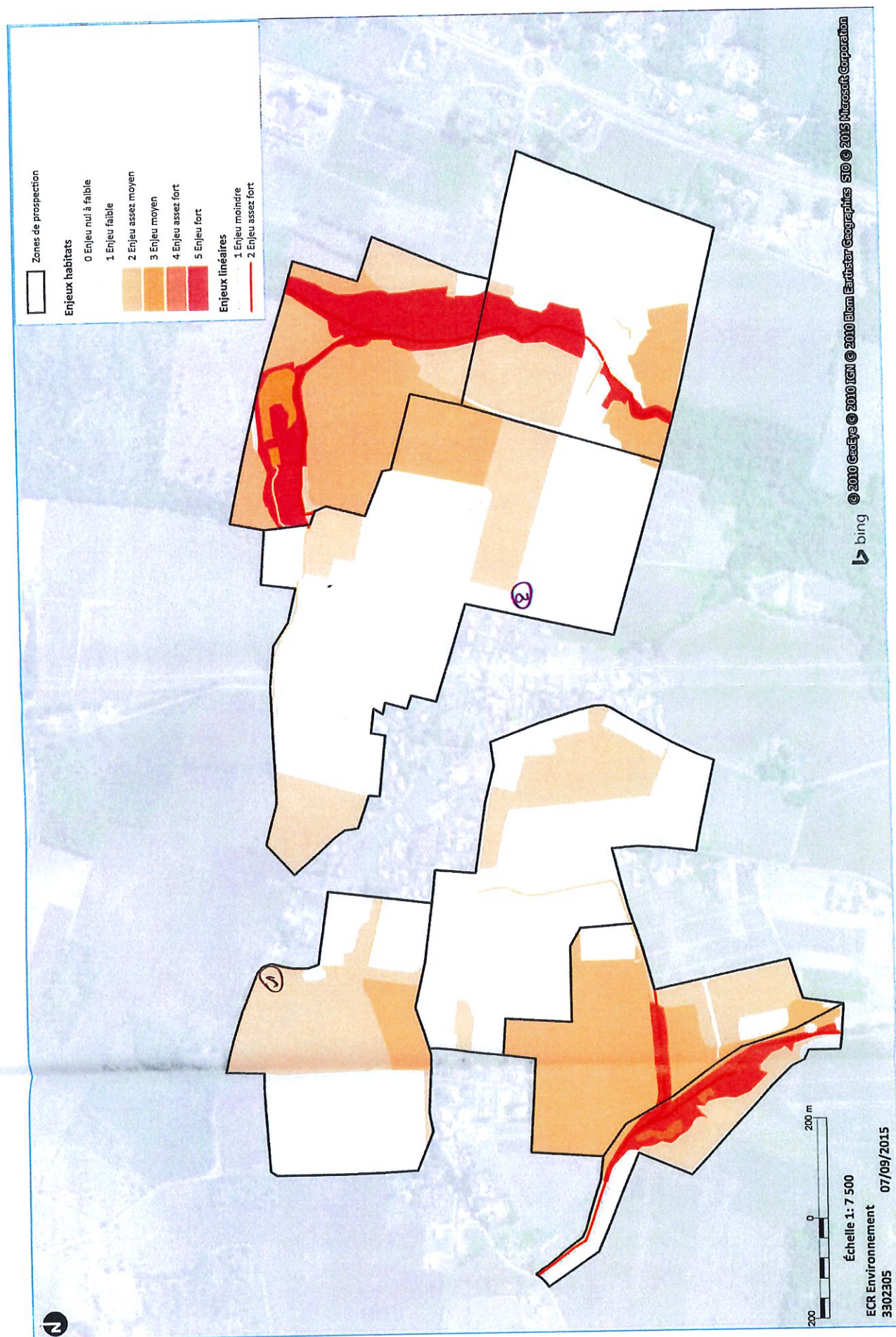
Végétation désaffectée



Cartographie 15 : Cartographie des points d'écoute faunistiques sur la zone prospectée, Haut-Mauco, 40.



Cartographie 16 : Cartographie de distribution des espèces faunistiques patrimoniales, Haut-Mauco, 40.



Cartographie 19 : Cartographie globale des enjeux écologiques sur la zone prospectée, Haut-Mauco, 40.